
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 9	Séance du 29 juin 2021
<u>Présents :</u> 9	L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 29 juin 2021, s'est réunie sous la présidence de <u>Sont présents:</u> Florence BAGNARD, Marie-Françoise CHABERT, Benoit CHAUFFARD, Jean-Pierre CLÉRIOT, Jean-Marc GODART, Julien LANDRE, Patricia NAULOT, Sylvain MONNOT, Catherine VOILLEREAU
<u>Votants:</u> 9	<u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Patricia NAULOT

Le Conseil Municipal signe la liste de présence et approuve le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 hormis un Conseiller municipal qui refuse d'y apposer sa signature.

Objet: Projet de parc solaire sur la commune de Givry par OXYNERGIE développeur - DE 2021 018

Madame La Maire présente le projet :

La France n'atteint pas les objectifs qu'elle s'était elle-même fixé en matière de panneaux photovoltaïques. Seuls 10000 MG (mégawatts) sont installés sur notre pays, 15000 en comptant les projets en développement.

Synthèse du projet sur la Commune de Givry et de Sermizelles :

- Environ 8.4 hectares de surface à clôturer
- 7.5 MWc est la puissance électrique estimée (mégawatt crête ; le watt crête est l'unité mesurant la puissance des panneaux solaires)
- Production annuelle de 8400 MWh (quantité d'énergie produite en 1 heure)
- La production du parc solaire couvrira la consommation annuelle en électricité de 4667 habitants
- 4500 tonnes CO2/an évitées grâce à la production solaire
- Taxes locales diverses 15-20 000 € / an
- Installation globale de 30 000 panneaux réalisée par des entreprises spécialisées

Le site est à l'extérieur d'une zone NATURA 2000, il se situe dans différents périmètres mais n'offre aucune visibilité ou co-visibilité car il est au centre d'un milieu boisé.

Le site se situe à 12 km du poste source le plus proche, poste qui dispose des capacités d'accueil pour le projet.

M. Gauthier FANONNEL de la Société OXYNERGIE présente le projet d'un point de vue technique d'une superficie totale de 76 152 m² sur le terrain d'une ancienne casse automobile de la commune de Givry.

Si ce projet est validé, la dépose du permis de construire ne se fera pas avant le premier trimestre 2022.

Différentes questions sont posées :

- le problème du raccordement électrique par rapport au site classé de Vézelay; il devra être validé par ENEDIS et le PLUI pourra être éventuellement modifié.
- le recyclage des panneaux solaires; leur durée de vie est estimée à 30 ans, avec une taxe d'éco-participation de 2,50 € à l'achat et 95% sont retraités par une seule usine en France.
- le coût de l'étude du projet pour la commune; les frais sont totalement à la charge de l'entreprise OXYNERGIE.
- l'éventuel possibilité d'emplois locaux; les entreprises de terrassement et de maintenance locales pourront être sollicitées.
- le rapport financier du parc pour la commune; soit 1000 à 2000 € / an de taxe foncière non bâtie et 25000 € / an d'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises des réseaux) qui sera perçue par la CCAVM et reversée aux communes concernées.
- la protection de l'environnement; les matériaux utilisés et leur pose seront le plus possibles naturels et adaptés à la faune et la flore (hauteur des panneaux pour la possibilité de faire paître des ovins, poteaux et bardage des locaux techniques en bois ou gabions, grillage adapté au passage du petit gibier, écoulement de l'eau pluviale à travers les panneaux, plantations d'essences mellifères et possibilité d'y mettre des ruches entre autres).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à main levée approuve l'étude de ce projet (Pour : 8 voix, Contre : 0, Abstentions : 0, Mme Catherine VOILLEREAU ne prend pas part au vote).

Objet: Transfert de la compétence "mobilité" à la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan - DE 2021 019

Madame La Maire explique que la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN a proposé de prendre la compétence « mobilité » qui présente les principaux avantages suivants pour son territoire communautaire : - Développer des solutions couvrant la majorité des déplacements

- Trouver des réponses adaptées à des besoins aujourd'hui insuffisamment satisfaits,

- Devenir un acteur légitime et identifié de la mobilité.

La Communauté de Communes aura jusqu'au 31 juillet 2021 pour proposer un programme d'actions. Deux agents de la CCAVM seront mobilisés dans les jours à venir afin d'interroger les citoyens sur leur mode de déplacement. Un questionnaire permettra de mettre en évidence les enjeux existants et de définir les propositions pour répondre aux besoins et effectuer des déplacements de manière écologique et économique.

Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence "mobilité" à la CCAVM après en avoir délibéré et par un vote à main levée (Pour : 8, Contre : 0, Abstentions : 1).

Objet : Convention du SDEY pour l'éclairage de l'arrêt de bus :

La réflexion de l'équipe municipale et des instances présentes lors de la visite du site était de prioriser la signalisation de l'abri bus afin de garantir la sécurité des enfants. Or à ce jour, le Conseil Départemental refuse de limiter la route concernée à 70 km/h et de mettre une ligne

continue afin de sécuriser le passage piétons. Le montant total de l'aménagement étant maintenant en dessous du seuil limite pour l'accord de la subvention d'amendes de police, la commune ne peut y prétendre.

Le Conseil Municipal maintient son projet et va reprendre contact avec les instances concernées afin de trouver une solution et apporter la sécurité nécessaire.

Le vote de la délibération est donc reporté à un prochain conseil.

Objet: Convention du SDEY pour l'étude du projet d'éclairage public - DE 2021_020

Madame la Maire présente la convention qui a pour objet de définir les conditions d'étude de la rénovation globale avec télégestion de l'éclairage public et de 3 coffrets de commande par le SDEY sur la commune de Givry. Ce système de gestion de l'éclairage permet le contrôle et la surveillance de chaque luminaire avec possibilité de régler leur puissance selon les besoins, ceci pour minimiser la consommation d'énergie et le coût. Cette télégestion permet de contribuer à la sécurité des habitants en augmentant les niveaux d'éclairage, facilitant la vie nocturne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée approuve l'étude de ce projet (Pour : 7, Contre: 0, Abstentions : 2).

Objet: Reconduction du contrat d'intérim d'adjoint administratif - DE 2021_021

Madame La Maire propose la reconduction du contrat Intérim d'adjoint administratif avec le Centre de gestion de l'Yonne du 1er au 30 août 2021 pour une durée hebdomadaire de 16 heures pour effectuer les missions de secrétariat de mairie en attendant la création d'un poste permanent; Madame GUYARD ne pouvant être détachée de sa précédente collectivité avant le 1er septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à main levée et a approuvé cette proposition (Pour : 9, Contre : 0, Abstentions : 0).

Objet: Création de poste permanent d'adjoint administratif - DE 2021_022

Madame La Maire informe l'assemblée que, compte tenu de la démission de la secrétaire de mairie, il convient de la remplacer et propose à l'assemblée de créer un poste d'emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 16 heures par semaine pour Madame Marie-Pierre GUYARD afin d'effectuer les missions de secrétariat de mairie, à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition de Madame la Maire (Pour : 8, Contre : 0, Abstentions : 1).

Objet: Demande d'exploitation d'une parcelle communale par un tiers - DE 2021_023

Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'un agriculteur souhaite à nouveau exploiter la parcelle communale ZC 21 en contrepartie de l'entretien de ce terrain.

La commune de Givry a récupéré cette même parcelle en 2016 afin d'y planter des arbres.

Le Conseil Municipal souhaite que cette parcelle reste communale pour d'éventuels besoins d'assainissement ou de réseaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à main levée et refuse cette demande.(Pour : 0, Contre : 4, Abstentions : 5).

Objet: Présentation du nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes - DE 2021_024

Madame La Maire présente un nouveau règlement intérieur pour la location de la salle des fêtes communale en proposant de nouveaux tarifs soit :

Habitants et associations de la commune :

- En weekend du 1er avril au 30 septembre : **100 €**
- En weekend du 1^{er} octobre au 31 mars : **120 €**

Extérieurs à la commune :

- En weekend à partir du 1^{er} avril au 30 septembre : **200 €**
- En weekend du 1^{er} octobre au 31 mars : **240 €**

Cette augmentation a pour objectif de pallier aux différentes charges (fourniture de la vaisselle pour 100 personnes, chauffage, eau, gaz, électricité). Une participation annuelle de 200 € est également demandée aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée et accepte ce nouveau règlement (Pour : 8, Contre : 0, Abstentions : 1)

Objet: Demande subvention communale pour la relance du Comité des fêtes - DE 2021_025

Madame La Maire présente la demande de subvention de 500,00 € du Comité des fêtes de Givry pour sa reprise d'activités qui propose d'organiser le vide-grenier du 15 août. Il s'engage à rembourser cette somme à l'issue du mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée et accorde cette demande (Pour : 5, Contre : 1, Abstentions : 1, Mme Patricia NAULOT et Mme Marie CHABERT ne prenant pas part au vote).

Objet : Organisation du 14 juillet et du 15 août :

La municipalité convie les habitants de la commune à un apéritif déjeunatoire à l'occasion du 14 juillet dans la cour de la salle des fêtes. Il est proposé un vin d'honneur et des amuse-bouches salés et sucrés. A ce jour, 55 personnes sont inscrites.

La municipalité souhaite que le vide-grenier pour la fête annuelle du village du 15 août perdure. Il sera organisé par le Comité des Fêtes de Givry. Le projet est qu'il ait lieu au centre du village, sur la place de l'Eglise, rue du Mal-Perthuis et rue de la Riotte. Il est prévu une restauration rapide et une buvette sur place. Des demandes d'autorisations sont en cours auprès de la sous-préfecture.

Questions et affaires diverses :

Un Conseiller municipal émet l'idée de rénover le terrain de pétanque du Pâtis et ses alentours pour rendre le lieu encore plus accueillant et accessible. Il propose le terrassement gratuit et éventuellement de créer une association afin de pallier au coût de cet aménagement.

Le Conseil municipal décide de réfléchir à cette proposition.

Divers problèmes d'entretien du village sont soulevés par M.GODART :

- Le pont n'a pas été nettoyé suite aux crues, Madame La Maire souligne que la demande a été faite au Département.

- Les fossés route d'Asquins, le chemin du Château, les bancs sont pris dans l'herbe; les toilettes sèches ne sont pas nettoyées, l'ossuaire et la porte du cimetière ne sont toujours pas réparés. Madame La Maire rappelle que l'agent communal n'est présent que 3 jours par semaine et peut difficilement être sur tous les fronts. Elle appelle aussi à l'investissement de chaque conseiller pour participer à l'entretien et l'embellissement du village.

- Il fait remarquer que lors de la tonte du cimetière du haut, les herbes sont projetées sur les tombes. Madame La Maire en prend note et informera l'agent communal.

Une Conseillère municipale lui fait remarquer que les temps d'échanges verbaux avec le cantonnier sont aussi du temps de travail perdu pour la commune.

La séance est levée à 19h45.